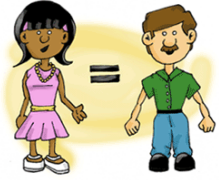


Le **POULS** du SIIAL

Volume 3, numéro 12, 4 octobre 2011



Ensemble pour une vision renouvelée et solidaire



Maintien de l'équité salariale, rétroactivité

Nous avons reçu récemment de l'information sur la rétroactivité du maintien de l'équité salariale. À ce jour, le gouvernement a donné son aval pour procéder à la rétroactivité des cadres.

Pour le personnel syndiqué, la rétroactivité du maintien de l'équité sera versée en octobre selon les renseignements obtenus de la FSQ. Malheureusement, il est impossible d'en préciser la date. Des vérifications ont été faites auprès de l'employeur et celui-ci n'a pas eu non plus de date de la part du ministère. Nous vous ferons un suivi aussitôt que nous aurons des précisions.

Jean-François Caron, président

Procédure de mise en candidature pour l'élection du comité exécutif du SIIAL



Le 3^e Congrès du SIIAL arrive à grands pas. Tous les trois ans, les statuts du Syndicat prévoient la tenue d'un congrès et que celui-ci élise les membres du comité exécutif.

Tous les membres du SIIAL recevront par la poste les informations pertinentes ainsi que les règles prévues permettant aux personnes intéressées de poser leur candidature à l'un des postes en élection.

Pour toutes questions en lien avec la procédure, nous vous invitons à appeler au bureau du SIIAL (450-686-6871) et une personne du comité d'élection vous rappellera et pourra vous guider dans votre démarche.

Un espace dans le Puls sera mis à la disposition de toutes les personnes intéressées à écrire un mot pour motiver leur candidature. Enfin, toutes celles intéressées à avoir une copie complète des Statuts du SIIAL peuvent communiquer au numéro ci-haut mentionné.

Nous souhaitons bonne chance à toutes les personnes qui poseront leur candidature.

Jean-François Caron, président

Cotisation syndicale

Du 13 au 29 septembre, une tournée de consultation et d'information sur la hausse de la cotisation syndicale s'est tenue dans différents sites du CSSSL.

Une équipe du SIIAL a présenté aux membres présentes les états financiers vérifiés par une firme comptable depuis 2005. Cette présentation se voulait transparente et conviviale.

En plus d'informer les membres, le but de ces rencontres était de recueillir des commentaires et suggestions et de répondre à vos questions. De plus, il était essentiel pour l'équipe syndicale d'expliquer les raisons justifiant une demande de hausse de la cotisation.

Cette hausse, qui sera présentée aux déléguées du Congrès, reste très conservatrice. Elle permettra au syndicat de se doter d'une réserve nécessaire à son bon fonctionnement.

Les déléguées élues dans vos milieux respectifs auront à voter cette proposition lors du Congrès.

Jean-François Caron, président

Assemblée locale



Les assemblées locales tenues dans tous les sites se poursuivront jusqu'au 7 octobre 2011.

Lors de ces assemblées, des élections se sont tenues pour désigner les membres qui souhaitent faire partie de l'équipe locale et/ou de la délégation du Congrès. Toutefois, certains postes sont restés vacants.

Si tu es intéressée à un de ces postes ou pour avoir plus d'information sur les tâches associées à chacun des rôles, contacte ta responsable locale afin d'obtenir toute l'information.

Le saviez-vous ?



Rappel - Formulaires - Il existe deux formulaires d'expression de la disponibilité à la liste de rappel de la Cité de la santé. L'un des formulaires doit être rempli par les membres avec un statut à temps partiel désirant offrir de la disponibilité supplémentaire à leur poste. Il est possible d'offrir de la disponibilité dans le centre d'activité où vous détenez un poste ou encore dans n'importe quel autre département ou installations du CSSS à condition que vous soyez orienté.

Le deuxième formulaire est utile pour exprimer de la disponibilité en temps supplémentaire. Il est important de remplir les formulaires afin de faire valoir vos droits et votre disponibilité officielle! De plus, les personnes à temps partiel qui le désirent peuvent manifester leurs intérêts à la liste de rappel afin d'être orientées sur d'autres spécialités. Les formulaires sont valides pour toutes les installations du CSSS de Laval. Demandez-le à votre supérieur immédiat.

Processus de nomination pour les infirmières cliniciennes



L'employeur de concert avec le syndicat a réévalué le processus de nomination pour les infirmières cliniciennes. L'article 7.09 aliéna 3 des dispositions locales de la convention collective stipule que l'employeur accordera le poste à la personne salariée la plus *compétente*.

L'employeur convoquera les 3 personnes détenant le plus d'ancienneté et répondant aux exigences du poste afin de déterminer la personne se qualifiant pour le poste. La notion de compétence n'étant pas détaillée devient un terme relevant de la subjectivité. L'employeur et le syndicat ont donc déterminé que le test écrit correspond à 60 % de la note finale et l'entrevue à 40 %. Le résultat obtenu doit être égal ou supérieur à 70% pour être considéré comme une réussite et ainsi reconnaître la notion de compétence.

Pour bien illustrer le propos, une personne salariée obtenant un résultat final de 72 % est considérée comme *aussi compétente* que celle ayant obtenu un résultat final de 90 %. Une fois la compétence reconnue par la réussite du test, l'ancienneté déterminera à qui sera octroyé le poste.

Il va sans dire que ce mécanisme de dotation révisé est un gain pour les membres du syndicat qui dénonçaient depuis de nombreuses années les « photos-postes ». En effet, c'est par le processus révisé d'exigences de poste que les comités PMO employeur et paritaire en sont venu à assouplir les règles de dotation. Nous vous soulignons que ce processus de nomination est en vigueur depuis avril 2011.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coups en santé et avantages salariaux aux hors-cadres



Un communiqué de presse a été envoyé par le SIIIAL le 20 septembre dernier dont voici un résumé.

Le Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires de Laval (SIIIAL-CSQ), est outré et dénonce les coupures d'environ 300 millions de dollars en santé annoncées récemment par le gouvernement Charest. Pour couronner le tout, les directeurs généraux, les directeurs généraux adjoints et les conseillers cadres à la direction générale (hors-cadres) des agences et des établissements de santé et services sociaux viennent de se voir offrir par décret des avantages salariaux par le Ministère.

Je soulignais que nous ne supportons plus que la santé passe au second rang. « Va-t-il falloir que l'on soigne les patients dans les rues, sur les autoroutes et les ponts pour que le gouvernement cesse de compresser la santé? Déjà dans les milieux de soins, on nous répète sans cesse qu'il n'y a pas d'argent. Qu'en est-il des travailleuses et des travailleurs à qui nous demandons depuis des années d'en faire plus sans ajout réel de personnel ou de moyens financiers? » Les modifications que l'on retrouve dans le *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux hors-cadres des agences et des établissements publics de santé et services sociaux* portent essentiellement sur : l'instauration d'une nouvelle échelle salariale bonifiée, l'introduction d'une allocation de gestion d'établissement à vocation universitaire et la transformation de l'indemnité de disponibilité en allocation de disponibilité. De plus, l'abolition de l'actuelle indemnité de départ, en cas de démission, est remplacée par une allocation d'attraction et de rétention. Mis ensemble, il s'agit d'une possibilité d'augmentation de 30 % plus 11 000 \$ en allocation pour un directeur général d'un centre hospitalier à vocation universitaire. Dans le communiqué de presse, je mentionnais en terminant que « nous désapprouvons totalement l'iniquité du gouvernement Charest et que nous en étions indignés des choix de ce même gouvernement. Qu'en est-il du personnel qui porte à bout de bras le système de santé ? Depuis 2003, si nous calculons nos augmentations salariales, nous parlons d'une moyenne de 1,27 % d'augmentation par année » Inhalothérapeutes et les infirmières auxiliaires de Laval.

CONCOURS - « À la Découverte du SIIIAL »

De nouvelles questions sont maintenant en ligne sur notre site WEB. Participez à notre concours et courrez la chance de gagner l'un des nombreux prix offerts. Participez à nouveau et augmentez vos chances. **Tous les détails sur le site.**

WWW.SIIIAL.COM